

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6058>



Non à l'intimidation contre les militants syndicaux

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Vie du SNES - Commission Administrative Académique (CAA) du SNES -



Date de mise en ligne : jeudi 1er octobre 2020

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Au collège Ferdinand-Sarrien de Bourbon-Lancy (71) une responsable syndicale du SNES-FSU, principal syndicat enseignant du second degré, a été convoquée dans le bureau de la principale en présence de trois gendarmes pour avoir été à l'initiative d'une photo prise devant l'établissement montrant une vingtaine de personnes, enseignants et parents d'élèves.

Le préfet de Saône-et-Loire reproche à notre camarade de ne pas avoir déclaré 72h à l'avance ce qu'il considère comme une manifestation.

Le SNES-FSU de l'académie de Dijon dénonce vigoureusement cette mise en cause totalement injustifiée : sortir devant son établissement de manière spontanée pour une photo lors d'une journée de grève ne peut en aucun cas être assimilé à une manifestation non déclarée.

La mise en cause de notre collègue et camarade est une atteinte intolérable à l'action militante et syndicale. Le SNES-FSU de l'académie de Dijon exige que cessent ces pratiques d'intimidation.